BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1250

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

379 961 758 RCS Grenoble.
NADJEAN.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 9065.12 EUR.
Adresse : 21, Rue De Belgrade, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion 1. Pour la société absorbante : Dénomination sociale : NADJEAN, Forme : Société à Responsabilité Limitée, Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : GRENOBLE (38000) – 21, rue de Belgrade, Montant du capital : 9.065,12 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 379 961 758 GRENOBLE. 2. Pour la société absorbée : Dénomination sociale : LE DIAM EN VERRE, Forme : Société à Responsabilité Limitée, Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : GRENOBLE (38000) – 25, rue de la Poste, Montant du capital : 7.622,45 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 412 655 102 GRENOBLE. 3. L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 296.069,66 euros, Passif : 62.488,60 euros, Actif net : 233.581,06 euros. 4. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : néant. 5. Le montant prévu du boni de fusion : 46.220,06 euros. 6. La date du projet commun de fusion : 22 novembre 2024. Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 25 Novembre 2024 au Greffe de Grenoble. 7. Oppositions : article L. 236-15 du Code de commerce..